

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE 90-123

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 NOVEMBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

23 NOVEMBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER,
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.
MM. BARON, MLE BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD,
MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM.
QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. LE MAIRE
M. CHABANEAU par M. CANDAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS.

VOTE : UNANIMITE.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation d'une décision modificative de crédits au titre de l'exercice budgétaire 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu l'exposé de Mr. le Rapporteur,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de modifier les crédits de l'exercice 1990, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre 900		
<u>00 - Hôtel de Ville</u>		
Article 214010		
. Acquisition de matériel informatique	+ 75 000 F	
Article 232110		
. Travaux à l'Hôtel de Ville	- 75 000 F	
Chapitre 901		
<u>10 - Voirie</u>		
Article 214711		
. Acquisition horodateurs	+ 126 500 F	
Article 233001		
. Travaux neufs à la voirie routière	- 126 500 F	
<u>121 - Signalisation</u>		
Article 235401		
. Fourniture et pose de signalisations	- 400 506 F	
Chapitre 902		
Article 233101		
. Travaux adduction d'eau (Front de Mer)	+ 475 000 F	
Article 2525		
. TVA sur travaux à récupérer (pour ordre)	+ 74 494 F	
Article 233101		
. TVA à récupérer (pour ordre)		+ 74 494 F
Article 2525		
. TVA récupérée		+ 74 494 F

CHAPITRE 903

1 - Ecoles du 1er degré

Article 232120

. Travaux au Groupe Scolaire de l'Yeuse - 68 000 F

5 - Equipement Sportif

Article 232701

. Travaux au stade d'honneur + 95 000 F

Article 232240

. Travaux au gymnase Pelletan - 50 000 F

Article 232706

. Travaux au stade d'Aquitaine - 45 000 F

CHAPITRE 904

90 - Centre Médico Social

Article 232001

. Travaux de bâtiment - 15 000 F

95 - Centre Social Marne L'Yeuse

Article 232501

. Travaux de bâtiment + 15 000 F

CHAPITRE 905

20 - Aéroport

Article 232002

. Travaux à l'aéroport + 23 000 F

Article 232012

. Centre hébergement CERP + 20 000 F

CHAPITRE 909

Article 232004

22 - Centre Equestre

. Travaux de bâtiment + 25 000 F

CHAPITRE 925

0 - Dette communale

Article 167

. Organismes d'assurances - 0,21 F

Article 1662

. Caisse d'Epargne + 0,21 F

TOTAL.....

=====
+ 148 988 F + 148 988 FJ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 968.93

. Aérodrome - Achat et Vente de Carburants-Article 6030	+ 400 000 F	
Article 7007.1	+ 400 000 F	
	=====	=====
TOTAL.....	+ 400 000 F	+ 400 000 F

BUDGET ANNEXE DU CAREL

Article 611		
. Rémunération du personnel non titulaire	+ 485 000 F	
Article 6183		
. Cotisations patronales URSSAF	+ 12 000 F	
Article 6188		
. Cotisations prestations familiales	+ 3 000 F	
Article 709.01		
. Droits de stages langues	+ 500 000 F	
	=====	=====
	+ 500 000 F	+ 500 000 F

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 7 Décembre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint